

Communiqué des syndicats nationaux de l'Insee CGT, FO, SUD

En décembre dernier, le comité de mobilisation de la Direction générale de l'Insee, soutenu par les syndicats CGT, FO et SUD, a publié un quatre page "Analyses Retraites" portant sur le thème du projet de réforme en cours dit de "retraite à points".

Analyse Retraites



Par le comité de mobilisation de la DG de l'Insee

Nous sommes des statisticiennes et statisticiens de l'Insee, l'Institut national de la statistique et des études économiques. À ce titre, nous réaffirmons que le rôle de la statistique publique est d'éclairer le débat public et d'apporter aux citoyens des éléments de compréhension des enjeux sociaux et économiques.

Mercredi 11 décembre 2019, le Premier ministre, M. Édouard Philippe, a affirmé : « La responsabilité, c'est tenir compte, comme tous nos voisins, de données économiques et démographiques incertaines. »

Nous le prenons au mot en rappelant quelques chiffres fondamentaux, afin que les citoyens s'en saisissent et comprennent l'enjeu d'un refus collectif de la réforme régressive en cours.

Le comité de mobilisation de la direction générale de l'Insee, soutenu par les sections CGT, FO, SUD

Le système de retraites français est un système solidaire, par répartition, dont le régime de base délivre une prestation déterminée par un niveau de prestation aux retraités qui ne dépend pas des aléas économiques et financiers.

Ce système, mis en place au sortir de la seconde guerre mondiale, a subi la majeure partie des dégradations de la pauvreté et a réduit les inégalités par rapport à celles du marché du travail. Ce système a déjà subi des dégradations. Il fait aujourd'hui l'objet d'une nouvelle réforme qui va bouleverser la logique de solidarité du système.

Cette analyse vise à montrer qu'il pourrait au contraire être amélioré.

Les retraités, enfin sortis de la pauvreté, doivent-ils y retourner ?

En 1970, la pauvreté touchait une personne sur trois dans les ménages de retraités [1]. En 2017, elle touche moins d'un retraité sur dix (figure 1), soit le taux de pauvreté le 2^e plus bas de tous les pays de l'Union européenne, après la Slovaquie [2]. Ainsi, alors qu'il y a cinquante ans les seniors représentaient une catégorie



Source : Insee-DG, enquêtes Revenu fiscal, enquêtes Revenu fiscal et social intégrées ; Insee-DG-DI, Châtaignier (2018), enquêtes Revenu fiscal et social

Cette publication a été largement diffusée à l'intérieur de l'Insee et au-delà. Elle a fait l'objet de reprises de presse.

Début janvier, le directeur général et la secrétaire générale ont souhaité rencontrer les syndicats de l'Insee à ce sujet.

La direction a reconnu que cette action était légitime. Le directeur a assuré qu'il n'y aurait aucune sanction, et qu'il ferait passer des instructions en ce sens auprès de l'encadrement. Il a également affirmé qu'il n'était pas question de savoir quel·le·s collègues faisaient ou non partie de ce comité de mobilisation. Nous prenons acte de cet engagement.

Toutefois, cette position s'est accompagnée d'une "mise en garde pour l'avenir". Au nom d'une vision très restrictive du devoir de réserve (beaucoup plus restrictive que ce que dit la jurisprudence en réalité), la direction souhaite qu'une opération similaire ne se reproduise plus à l'avenir, sauf à être signée par les organisations syndicales.

Il va de soi que nous ne pouvons nous engager à restreindre ainsi la liberté d'expression des fonctionnaires telle qu'elle est garantie dans les textes.

Nous retenons que cette publication, qui bien sûr n'engage pas l'Insee mais seulement le comité de mobilisation, a contribué à "éclairer le débat public" à un moment crucial de la vie politique. À nos yeux, c'est bien le plus important.

C'est donc avec force que nous réaffirmons notre soutien au comité de mobilisation de l'Insee et à ses publications. Nous ne cédon pas aux intimidations de la Direction et restons solidaires des collègues concerné·e·s et mobilisé·e·s à leurs côtés.

Les syndicats nationaux de l'Insee CGT, FO, SUD

Montrouge, le 14 janvier 2020